

## ACCÈS AUX DONNÉES ET SÉCURITÉ

14.1 Lors de l'examen de ce point à l'ordre du jour, la Commission prend note des diverses questions ayant trait aux données qui ont été examinées par le Comité scientifique (SC-CAMLR-XXVII, paragraphes 13.1 à 13.11).

14.2 En l'absence de nouveaux avis du Comité scientifique sur les règles d'accès et d'utilisation des données de la CCAMLR (SC-CAMLR-XXVII, paragraphe 13.11), la Commission rappelle que l'accès aux données du SDC et du C-VMS est régi par les "Règles d'accès aux données du SDC" et les dispositions pertinentes de la mesure de conservation 10-04 respectivement.

14.3 En ce qui concerne les questions générales relatives aux données, la Commission reconnaît que les bases de données ainsi que leur complexité ne cessent de s'accroître (SC-CAMLR-XXVII, paragraphe 13.1).

14.4 Elle note la nette amélioration de la qualité des données STATLANT ainsi que l'inclusion des données de l'IMAF dans le *Bulletin statistique* (SC-CAMLR-XXVII, paragraphe 13.2 à 13.4).

14.5 La Commission prend par ailleurs note de l'avis favorable du Comité scientifique concernant les procédures visant à modifier le formulaire de données de capture et d'effort de pêche par pose dans la pêche palangrière (SC-CAMLR-XXVII, paragraphes 13.5 et 13.6), et à établir les métadonnées de la CCAMLR (SC-CAMLR-XXVII, paragraphe 13.7). L'importance du Projet D4Science est également notée dans le contexte de l'élaboration des normes relatives à l'échange de données récapitulatives sur l'écosystème (SC-CAMLR-XXVII, paragraphes 13.8 à 13.10).

14.6 Les autres questions concernant les questions relatives aux données figurent aux paragraphes 16.30, 17.5, 17.6 et 17.10.

14.7 La Commission se réjouit de la proposition du secrétariat rationaliser le système de mot de passe sur le site de la CCAMLR (CCAMLR-XXVII/27 ; SC-CAMLR-XXVII, paragraphe 16.4) comme suit :

- i) création d'une simple combinaison nom d'utilisateur/mot de passe pour permettre aux Membres de consulter toutes les sections d'accès restreint de la Commission ;
- ii) création d'une simple combinaison nom d'utilisateur/mot de passe pour permettre aux Membres de consulter toutes les sections d'accès restreint du Comité scientifique ;
- iii) création d'une simple combinaison nom d'utilisateur/mot de passe pour permettre aux participants (ONG et observateurs) un accès limité aux informations des réunions de la Commission et du Comité scientifique, mais uniquement pour la réunion à laquelle ils ont été invités ;
- iv) création d'une simple combinaison nom d'utilisateur/mot de passe pour permettre aux experts d'accéder aux informations sur les réunions pertinentes qui les concernent, mais uniquement pour la réunion à laquelle ils ont été invités.

14.8 La Commission reconnaît que la rationalisation du système de mot de passe permettra de réduire le temps et l'effort que le personnel du secrétariat consacre à gérer les noms d'utilisateur et mots de passe, facilitera pour les Membres l'accès aux sections restreintes du site et réduira l'effort administratif que doivent déployer les contacts officiels des Membres pour disséminer les informations sur les mots de passe.

14.9 La rationalisation facilitera également l'intégration des travaux de la Commission sans réduire le niveau de sécurité par rapport au système actuel. Les dispositions actuelles relatives à l'accès aux données du SDC par les États adhérents et les observateurs demeureront inchangées.